

LES PLANS DE BATIMENT

I- Généralité :

1- Définition :

Un plan est une coupe horizontale effectuée à une hauteur de **1 à 1,20 m** au-dessus du sol qui fait apparaître toutes les **baies**.



Si certaines d'entre elles sont hautes, le plan de coupe se brise alors pour aller « chercher » ses ouvertures. Elles se situent à 10 cm au-dessous de la **redingote** de l'appui de la fenêtre.

Ils sont à exécuter à l'échelle **1/50** ou **1/100** et comportent :

- Les plans des différents niveaux du projet à l'échelle **1/50** : les **R.D.C.** et de chacun des étages

ou des étages suivants. Si les étages sont identiques, les plans des sous-sols donnent une identification des canalisations.

Ils désignent les plans par le nom des étages (**exemple** : Plan R.D.C **1^{er} étage**, **2eme étage**, **3 eme étage**, etc.).

En général, on fait figurer à côté des plans une boussole stylisée ou à orientation géographique.

